

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 14 avril 2026, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2026-00015

Immeuble : 618, rue Gauthier

Zone : H923

Nature : La demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Augmenter la superficie permit pour un gazebo à 52,54 m²;
- 2) Permettre que le gazebo soit rattaché;

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet :

- 1) D'augmenter la superficie permit pour un gazebo à 52,54 m² alors que l'article 174 du Règlement de zonage 860 permet une superficie de 25 m², représentant une dérogation de 27,54 m² (110,16%);
- 2) De permettre que le gazebo soit rattaché alors que l'article 170, du Règlement de zonage 860 demande que le tout soit détaché.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 18 mars 2026 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 14 avril 2026**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 19 mars 2026.



Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière